RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

SERVICE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ PHARMACIE PARIS

BREVET D'INVENTION.

Gr. 5. — Cl. 3. N° 963.949

Frein à bras pivotants en deux éléments.

M. Régis-François SEJALON résidant en France (Loire).

Demandé le 27 mars 1948, à 10h 20m, à Saint-Étienne.
Délivré le 18 janvier 1950. — Publié le 25 juillet 1950.

Dans le dessein d'obtenir un freinage énergique tout en simplifiant la fabrication et le montage du frein, il a été conçu et réalisé un frein à bras pivotants constitués par deux éléments.

Pour bien fixer l'objet de l'invention, sans toutefois le limiter dans le dessin annexé :

La figure 1 est une vue de face extérieure, avec une coupe partielle du frein à bras pivotants en deux éléments;

La figure 2 est une vue de profil extérieure, avec coupe partielle, correspondante à la figure 1.

Ce frein à bras pivotants en deux éléments se compose : de deux bras a et b constitués chacun par deux éléments ou plaques profilées a^1 et a^2 et b^1 et b^2, qui sont axées et peuvent pivoter sur l'axe C constitué par un boulon vissé dans une portée d soudée au tube ou solidaire d'un collier; une rondelle entretoise e maintient un écartement convenable des plaques a^1, a^2 et b^1, b^2 pour donner aux bras a et b une stabilité et une rigidité dans le plan de serrage des patins de freins f et suivant le sens de rotation où s'exerce le freinage. Les axes f^1 des montures desdits patins de freins f, sont engagés dans une portée des axes g avec épaulements pour arrêt des plaques a^1, b^1 et rondelles et écrous pour fermer les plaques a^2, b^2, ce qui a pour effet de bloquer les axes f^1 et, par suite, les patins f au réglage désiré. A la partie supérieure, les plaques a^1, a^2 sont réunies et bloquées par écrou et boulon dans la tête cylindrique h duquel vient se visser la cheminée i butant la gaine j traversée par le câble m qui vient se loger dans le boulon reliant les deux plaques b^1, b^2, où il est bloqué ainsi que lesdites plaques par écrou et rondelle avec rainure pour l'emplacement du câble. Des ressorts de torsion n, enroulés sur la portée d et appuyés à une extrémité sur la partie a^1 ou b^1 et à l'autre extrémité sur le tube, assurent le rappel et l'écartement des deux bras lors de la détension du câble.

Ainsi réalisé, on a un point de freinage qui est intermédiaire entre le point de pivotement ou d'attache au tube et l'effort du freinage, l'ensemble restant rigide par suite de la conception et de la réalisation triangulaire des bras en deux éléments stabilisés par leur écartement sur l'axe de pivotement.

Comme il va de soi et comme il ressort déjà de ce qui précède, l'invention ne se limite aucunement à celui de ses modes d'application, non plus qu'à ceux des modes de réalisation de ses diverses parties ayant plus spécialement été indiquées; elle en embrasse au contraire toutes les variantes.

RÉSUMÉ.

La présente invention concerne :

Un frein à bras pivotants en deux éléments qui est essentielement caractérisé par :

1° La réalisation triangulaire des bras pi-

Prix du fascicule : 25 francs.

votants chacun en deux éléments jointifs à une extrémité qui sert de point d'attache et d'appui à la commande par câble, et convenablement écartés à l'autre extrémité sur l'axe de pivotement;

2° Le serrage entre les deux éléments de l'axe de monture des patins de freins, ce point de serrage étant intermédiaire entre le point d'appui et d'attache de la commande et l'axe de pivotement;

3° Le rappel à l'écartement des bras pivotants sous l'effort permanent des ressorts de torsion enroulés sur la portée de l'axe de pivotement, et dont une extrémité est appuyée sur un élément des bras, l'autre extrémité s'appuyant sur le tube;

4° La combinaison des éléments selon 1°, 2° et 3°;

5° A titre de produits industriels nouveaux, les freins comportant les caractéristiques ci-dessus prises ensemble ou séparément.

RÉGIS-FRANÇOIS SEJALON.

Par procuration :

MARC CHARRAS.

Pour la vente des fascicules, s'adresser à l'IMPRIMERIE NATIONALE, 27, rue de la Convention, Paris (15e).

Fig.1

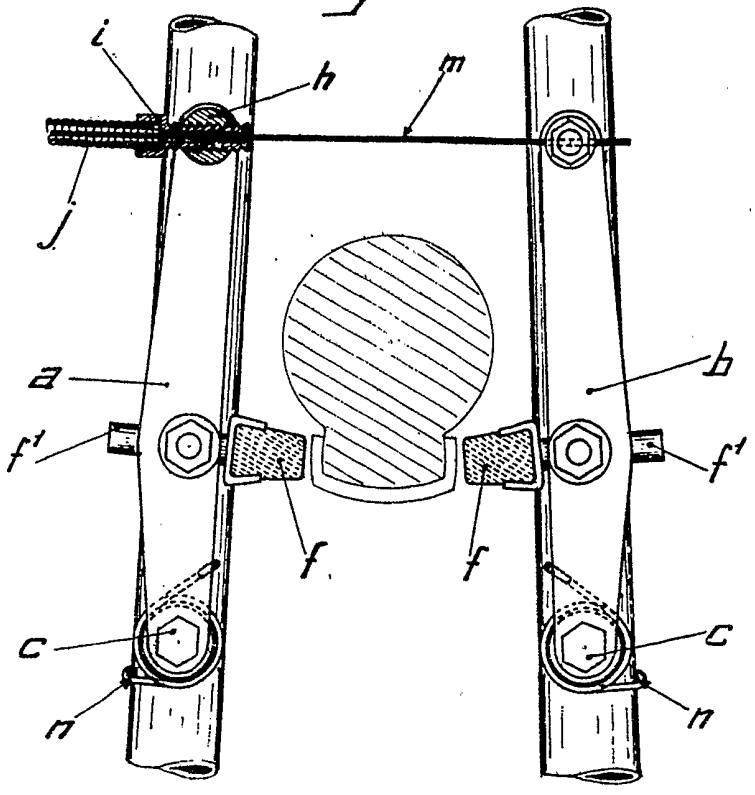


Fig.2

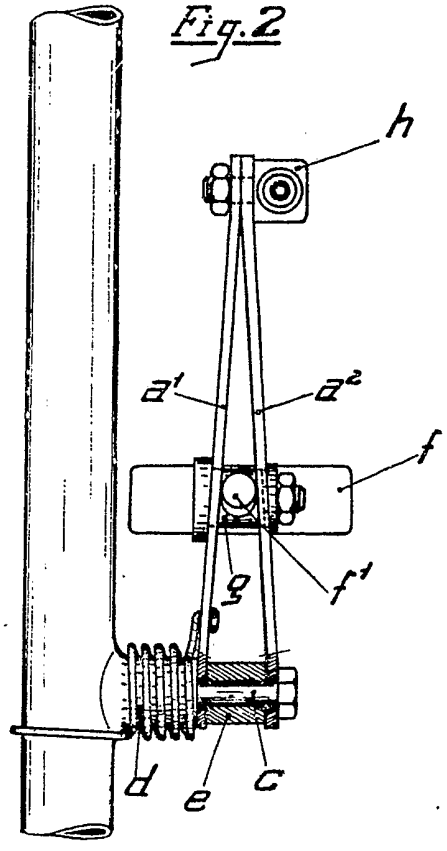
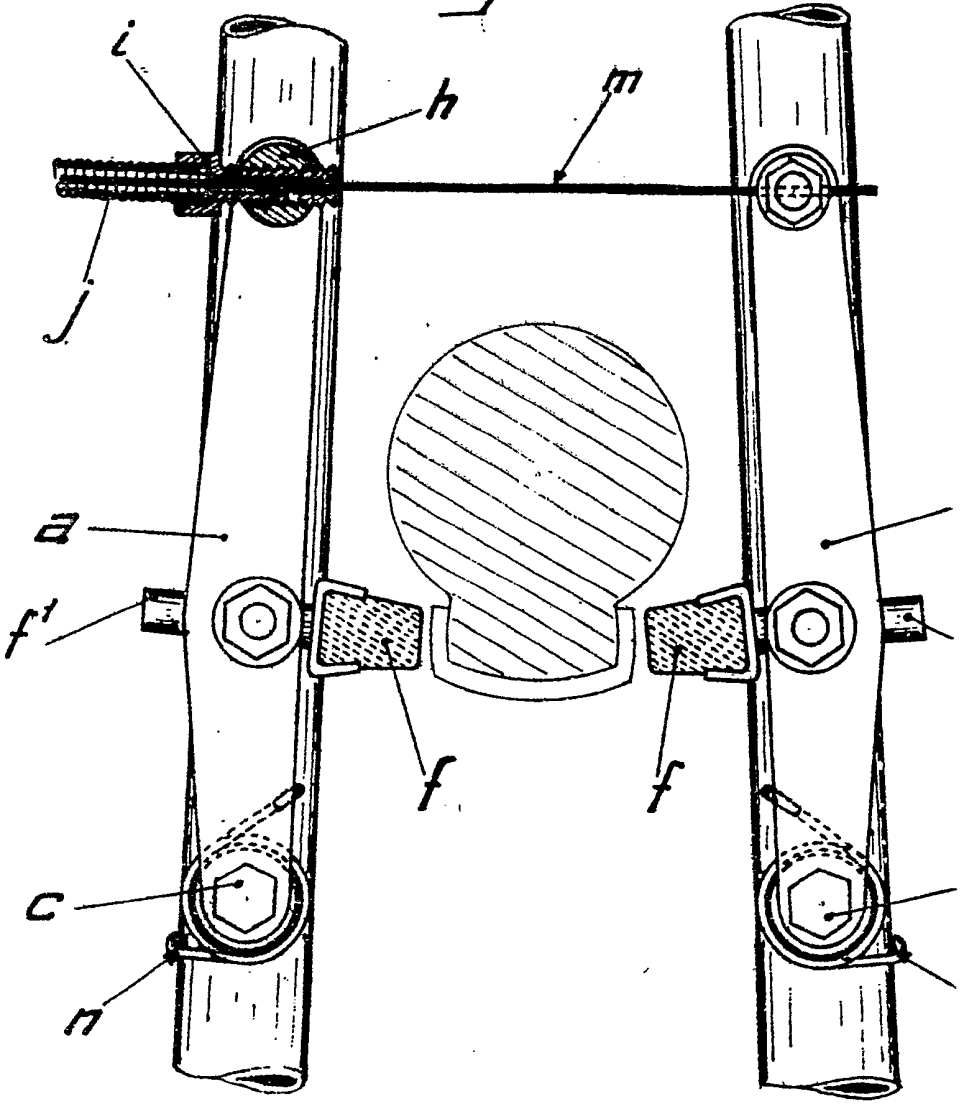
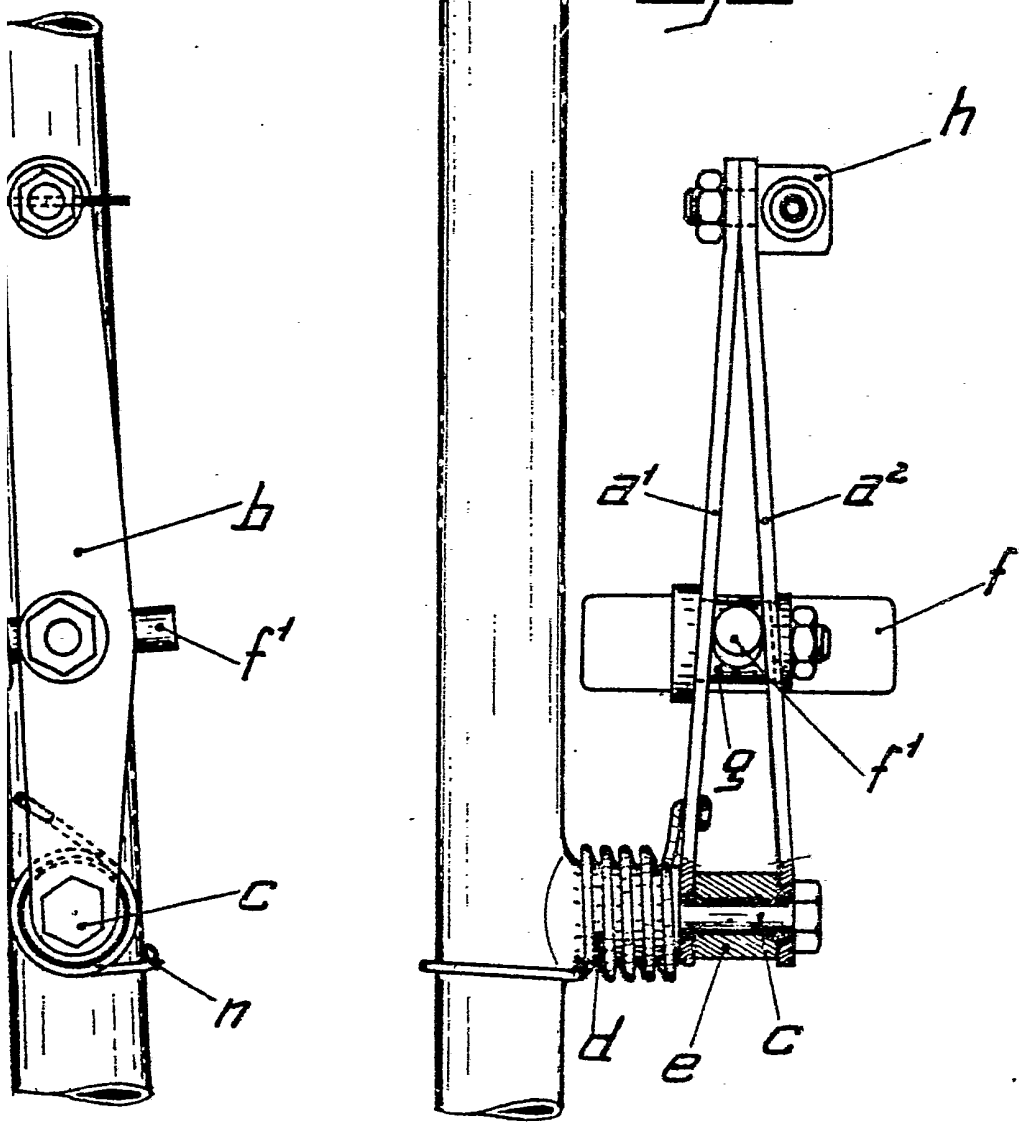


Fig. 1




Fig. 2
h
a¹
a²
f
f¹
g
b
f¹
c
n
d
e
c